

2 NOV. 2018
> 02 MAI 2019

Les enjeux de la gestion des risques d'inondation SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Mise à disposition du public
de la synthèse provisoire des questions importantes du bassin
qui se posent en matière de gestion des risques d'inondation,
le calendrier, le programme de travail pour la mise à jour
du plan de gestion des risques d'inondation du bassin,
l'évaluation préliminaire des risques d'inondation mise à jour
et les territoires à risque important d'inondation

AVANT-PROPOS

La synthèse provisoire des questions importantes qui vous est soumise a pour objet de recueillir vos avis sur les thèmes à développer dans le cadre du prochain Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie.

Institué par la directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite directive inondation, le Plan de gestion des risques d'inondation vise à réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, les activités économiques, l'environnement et le patrimoine culturel. Le Plan de gestion des risques d'inondation s'inscrit dans un cycle de gestion et d'amélioration de 6 ans. Il sera ré examiné et mis à jour, si nécessaire, pour la première fois en 2021.

SOMMAIRE

1 - POURQUOI VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE ?	04
2 - CONNAÎTRE LES RISQUES D'INONDATIONS SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE	05
3 - LES ENJEUX DE LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION	09
4 - ORGANISATION DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC	22
5 - CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN	24

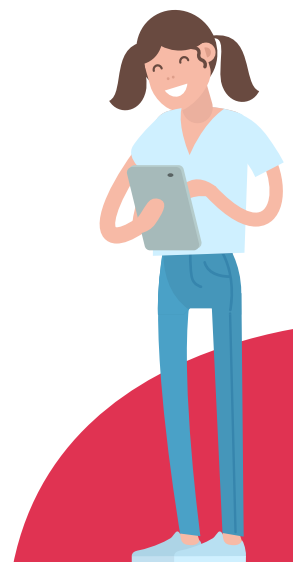
POURQUOI VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE ?

Cette consultation soumet à votre avis les questions importantes du bassin Seine-Normandie, c'est-à-dire les enjeux majeurs auxquels le PGRI doit répondre pour développer la politique de gestion des inondations pour les 10 prochaines années. Chaque enjeu est décliné en questionnements et pistes de solutions. Nous sollicitons donc votre contribution pour progresser ensemble notamment en vue de préparer le prochain cycle 2022-2027. En 2020, vous serez consulté sur le projet de prochain PGRI.

Nous mettons également à votre disposition l'Évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), état des lieux des risques d'inondation du bassin mis à jour en octobre 2018 par le préfet coordonnateur de bassin et nous portons à votre connaissance les outils récents mis en place à l'échelle des territoires.

Les avis du grand public et des acteurs de la gestion des inondations (collectivités, gestionnaires de milieux aquatiques, acteurs de l'aménagement du territoire, gestionnaires de réseaux (eau, électricité, gaz et transport), acteurs socio-économiques, associations, acteurs du patrimoine culturel)...sont nécessaires pour progresser ensemble.

Une synthèse des observations reçues sera rendue publique à l'issue de la consultation.



CONNAÎTRE LES RISQUES D'INONDATION SUR LE BASSIN SEINE NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie (95 000 km², soit 18 % du territoire national) comprend 6 régions et 28 départements (en tout ou partie), plus de 8 000 communes regroupant plus de 18 millions d'habitants. Il accueille un quart des établissements industriels français et un cinquième de la production brute agricole y est réalisé. Il comprend Paris et l'Île-de-France, la zone urbaine la plus dense et étendue de France avec une forte pression d'urbanisation, tout en ayant un territoire rural en amont et en aval et une activité industrielle importante.

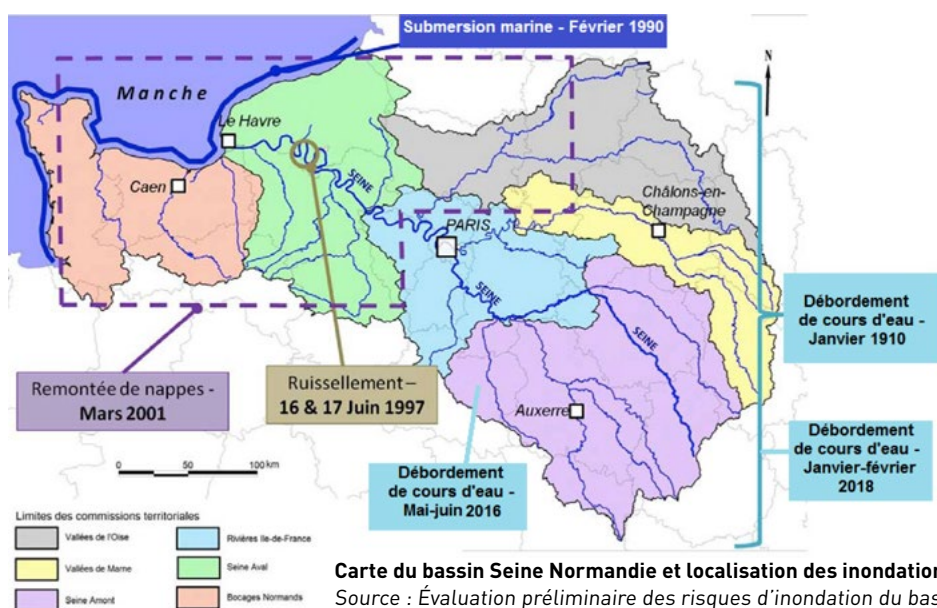
Le bassin Seine-Normandie comprend par ailleurs un long linéaire de façade maritime, soit 640 km.

Un bassin soumis à 4 types d'inondations

Le bassin Seine Normandie est confronté à différents types d'inondations :

- par débordement de cours d'eau
- par submersion marine
- par ruissellement
- par remontées de nappe.

Ces phénomènes d'inondations sont contrastés : submersion rapide sur le littoral, débordement lent de la Seine et peuvent se cumuler ou se combiner.



Par ailleurs, le changement climatique est susceptible d'augmenter la fréquence de survenue d'événements extrêmes. Par son effet sur l'élévation du niveau moyen des mers, il aurait comme principale conséquence, sur le bassin Seine-Normandie, d'aggraver le risque de submersion marine, plus particulièrement sur les rivages de la Manche, et dans les secteurs estuariens.

DE NOMBREUSES PERSONNES ET BIENS EXPOSÉS CONCENTRÉS LE LONG DES COURS D'EAU ET SUR LE LITTORAL :

- 4,8 millions de personnes habitent en zone potentiellement inondable, soit plus de 25 % de la population du bassin ;
- un quart des communes possède plus de 30 % de leur population en zone inondable ;
- sur le littoral, 200 000 habitants sont soumis au risque de submersion et dans certaines communes jusqu'à 80 % de la population réside en zone submersible notamment autour de Cherbourg-Octeville, Caen, Dives-Ouistreham, Le Havre, Dieppe ;
- le bassin accueille plus de 17 millions d'emplois dont 3 millions localisés en zone inondable ;
- le bassin abrite un patrimoine culturel particulièrement important pouvant être affecté ;
- la pression d'urbanisation en zone inondable y est forte et croissante sur de nombreux territoires en expansion.

Source : Évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin

UNE VULNÉRABILITÉ FORTE AUX INONDATIONS

Certains événements peuvent impacter les enjeux des territoires bien au-delà des seules zones inondées suite aux perturbations via le fonctionnement des réseaux (eau, transport, électricité, gaz) ou de la vie économique (chômage technique, baisse des commandes...). Ces « effets dominos » peuvent alourdir le coût des dommages liés aux inondations et rallonger le délai de retour à la normale de la vie sur le territoire.

Une crue centennale (ou crue de période de retour de 100 ans) est une crue dont l'ampleur a une chance sur 100 de se produire tous les ans.

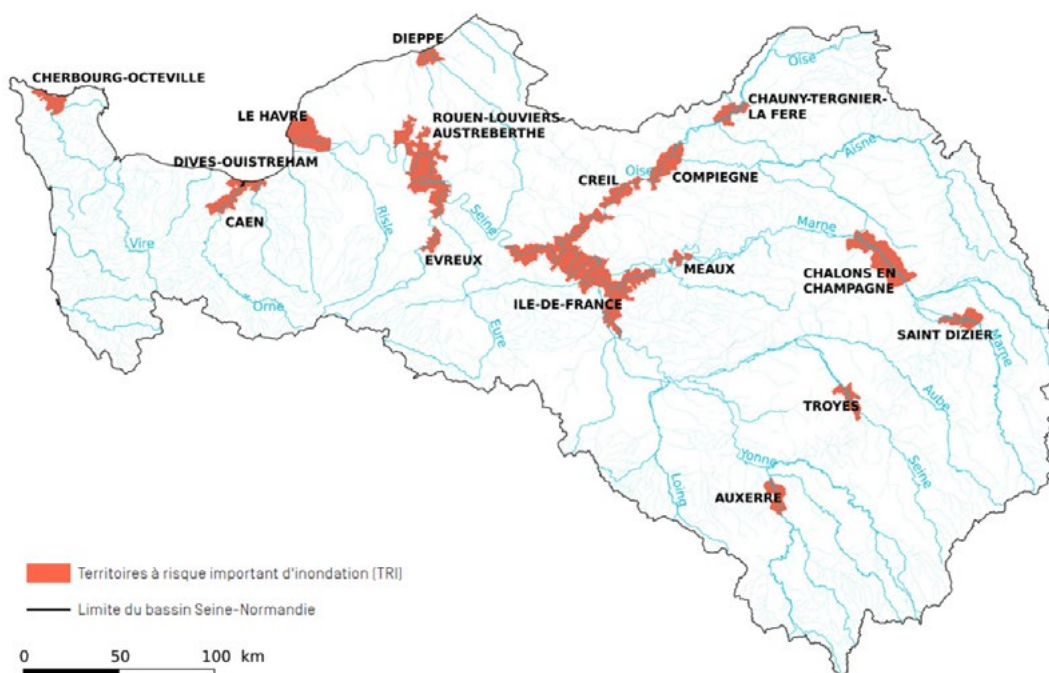
Aujourd'hui, le coût d'une crue centennale généralisée en région parisienne, du type de celle de 1910, est évalué entre 3 à 30 milliards d'euros selon l'OCDE en cumulant les impacts directs et indirects.

La crue de mai-juin 2016 a été plus que centennale seulement sur le Loing. Néanmoins, au plus fort de l'épisode de crue, sur les territoires touchés, plusieurs milliers de personnes ont été évacuées et près de 20 000 privées d'électricité. Le coût estimé de cette crue s'élève à 1,4 milliards d'euros sur les bassins de la Seine et de la Loire. Les inondations causées par la crue de janvier – février 2018, moins forte en intensité mais plus étendue sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, a occasionné entre 25 000 et 30 000 sinistres pour un coût compris entre 150 et 200 millions d'euros. (Sources : fédération française des assurances).

16 TERRITOIRES AUX ENJEUX LES PLUS FORTS

16 territoires abritant les enjeux exposés les plus forts ont été définis en 2012 : les territoires à risques importants d'inondation (TRI). Au total ce sont 376 communes qui rassemblent 70 % de la population et 72 % des emplois exposés aux risques sur le bassin. À l'échelle de chacun des territoires à risques importants d'inondation, et plus largement à l'échelle conjuguée du bassin de gestion du risque et du bassin versant, une Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) a été élaborée et est mise en œuvre par les parties prenantes au premier rang desquelles les collectivités territoriales, en lien avec l'État.

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DU BASSIN DE LA SEINE ET DES COURS D'EAU CÔTIERS NORMANDS



Face aux inondations, comme face à tous les risques naturels, si on ne peut pas toujours empêcher qu'ils se produisent, il est possible et nécessaire de réduire leur impact négatif. La prévention des inondations est donc un enjeu majeur en termes de sécurité des populations, de conséquences économiques mais aussi d'impacts sur le patrimoine naturel et culturel.

Chacun a un rôle à jouer pour la prévention : élus, associations, syndicats de bassin versant, établissements publics, socio-professionnels, aménageurs, assureurs, l'État, les citoyens. En effet, les mesures qui peuvent être prises individuellement notamment pour réduire sa propre vulnérabilité viennent compléter celles prises par les pouvoirs publics.



LES ENJEUX DE LA GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS SUR LE BASSIN

Les questions importantes qui se posent dans le bassin dans le domaine de la gestion des risques d'inondation correspondent aux enjeux du bassin qui « font question » et auxquels le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin (PGRI) 2016-2021 vise à répondre pour réduire l'impact négatif des inondations.

5 grands enjeux ont été définis par le préfet coordonnateur de bassin, en association avec le Comité Technique Plan Seine regroupant des acteurs des inondations du bassin :

- 💧 **ENJEU 1- Pour un territoire moins vulnérable : mieux le connaître pour limiter les dégâts**
- 💧 **ENJEU 2- Pour un territoire plus naturel : préserver le fonctionnement des zones naturelles et aménager autrement pour limiter l'ampleur des crues**
- 💧 **ENJEU 3- Pour un territoire plus résilient : s'organiser pour anticiper et mieux rebondir**
- 💧 **ENJEU 4- Pour un territoire conscient : informer et sensibiliser pour mieux vivre avec les inondations**
- 💧 **ENJEU 5- Pour un territoire solidaire : renforcer les solidarités et mobiliser les porteurs de projets**

Pour chacun de ces enjeux, sont proposés, de manière synthétique, des constats ayant pu être établis dans le cadre du Plan de gestion des risques d'inondation du bassin, des progrès accomplis depuis, des marges de progression possibles et des questions pour recueillir votre avis.

ENJEU 1

Pour un territoire moins vulnérable : mieux le connaître pour limiter les dégâts

La vulnérabilité est la sensibilité face à l'inondation. Les récentes inondations sur le bassin ont montré la vulnérabilité des territoires impactés. Certaines inondations peuvent impacter les territoires bien au-delà des seules zones inondées, par effets dominos sur les réseaux notamment (eau, électricité, circulation ...). Rendre les territoires moins vulnérables est essentiel pour limiter les dégâts et moins subir en facilitant le retour à la normale : réoccupation des logements, poursuite des activités, limitation des perturbations...Le Plan de gestion des risques d'inondation encourage la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable.



VOTRE AVIS COMPTE

Êtes-vous d'accord avec le diagnostic qui suit ?

Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout Ne se prononce pas

Selon vous, comment peut-on aller plus loin pour mieux épargner vous et vos proches, vos biens et les activités de votre territoire ?

[Vous pouvez répondre en ligne en cliquant sur ce lien](#)

Le chiffre qui interpelle :

4,8 millions

C'est le nombre d'habitants en zone inondable sur le bassin
(source : EPRI 2011)

LES OBJECTIFS DU PGRI 2016-2021 :

OBJECTIF 1 - Réduire la vulnérabilité des territoires

- 1.A- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des territoires
- 1.B- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments
- 1.C- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des activités économiques
- 1.D- Eviter, réduire et compenser l'impact des projets sur l'écoulement des crues
- 1.E- Renforcer et partager la connaissance sur la réduction de la vulnérabilité des territoires.

OBJECTIF 3 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

- 3.D- Connaître et améliorer la résilience des territoires
- 3.E- Planifier et concevoir des projets d'aménagement résilients

DES PROGRÈS ACCOMPLIS

La connaissance des zones inondables des territoires prioritaires

Sur les territoires à risque important d'inondation du bassin, la connaissance a beaucoup progressé depuis qu'une cartographie des surfaces inondables et des enjeux exposés (logement, emplois, activités sensibles, réseaux...) a été réalisée. Les grands axes du bassin Seine-Normandie et les secteurs prioritaires du littoral sont également quasi intégralement couverts par des plans de prévention des risques (PPR inondation et PPR littoraux). Ces PPR cartographient les zones inondables et permettent l'organisation de l'aménagement. Sur les TRI, les cartographies informent sur les zones concernées par un événement plus fréquent et un plus rare. Elles sont utiles pour réduire la vulnérabilité du territoire et préparer la gestion de crise.

Des premiers diagnostics de vulnérabilité des bâtiments, des entreprises

La vulnérabilité reste mal connue et il est nécessaire de réaliser des diagnostics pour choisir et mettre en place les bonnes mesures de réduction des risques. Si de premiers diagnostics ont été menés, peu ont été suivis d'actions concrètes techniques (surélévation des maisons, du matériel électrique pour éviter qu'il ne soit inondé, étanchéité des sols et murs aux sous-sols et RDC, mise en place de batardeaux...) ou organisationnelles (plan de gestion de crise, plan de continuité d'activités, formation du personnel...).

DES MARGES DE PROGRESSION

Partager la connaissance de la vulnérabilité globale des territoires

Au-delà des zones directement inondables, la connaissance des zones indirectement impactées par les inondations, par la perturbation des réseaux structurants (coupure d'électricité, d'eau, isolement de quartiers...), mais aussi des réseaux de services (santé, alimentation, collecte des déchets...) reste à améliorer et à partager plus largement.

Maîtriser l'urbanisation en zone inondable

Pour moins subir, la priorité est de ne pas augmenter les enjeux vulnérables et donc les dégâts en zone inondable en limitant leur urbanisation. La mise en œuvre des PPR a permis de limiter l'implantation de nouveaux enjeux dans les zones à risques et de réduire la vulnérabilité des zones déjà urbanisées par l'introduction de prescriptions constructives. Mais la mobilisation des élus et des aménageurs pour intégrer en amont le risque dans l'aménagement (via les documents d'urbanisme) et la construction doit se poursuivre pour mieux adapter les aménagements existants (via le renouvellement urbain par exemple) et futurs pour rendre les territoires plus résilients.

ENJEU 2

Pour un territoire plus naturel : préserver le fonctionnement des zones naturelles et aménager autrement pour limiter l'ampleur des crues

Enjeu commun avec le SDAGE

Il est possible de réduire l'ampleur des crues faibles à moyennes et des ruissellements en favorisant les zones naturelles d'expansion des crues et les milieux naturels associés aux cours d'eau. Ces projets contribuent en effet au stockage et à l'écrêtement des crues et présentent de nombreux avantages comme le développement de la biodiversité, la dépollution des eaux ou la recharge de nappes souterraines. Le Plan de gestion des risques d'inondation encourage ces solutions et limite, en dernier recours, la mise en place de digues et de barrages de protection qui ne peuvent pas couvrir tous les événements possibles et peuvent aggraver fortement les dégâts en cas de rupture.



VOTRE AVIS COMPTE

Êtes-vous d'accord avec le diagnostic qui suit ?

Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout Ne se prononce pas

Selon vous, quels sont les défis et les solutions pour limiter l'ampleur des crues ?

[Vous pouvez répondre en ligne en cliquant sur ce lien](#)

Le chiffre qui interpelle :

Entre 40 et 80 %

des zones humides et zones d'expansion des crues ont disparu sur le bassin ces 2 derniers siècles

(source : étude sur le fonctionnement hydrologique du bassin de la Seine – 2016)

LES OBJECTIFS DU PGRI 2016-2021 :

OBJECTIF 2 - Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

- 2.A- Prévenir la genèse des crues à l'échelle des bassins versants
- 2.B- Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées
- 2.C- Protéger les zones d'expansion des crues
- 2.D- Réduire l'aléa de débordement par une approche intégrée de gestion du risque
- 2.E- Prendre en compte l'aléa de submersion marine
- 2.F- Prévenir l'aléa d'inondation par ruissellement
- 2.G- Connaître et gérer les ouvrages hydrauliques
- 2.H- Développer la connaissance et la surveillance de l'aléa de remontée de nappe

DES PROGRÈS ACCOMPLIS

La restauration écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques au service des inondations

Les projets qui concilient renaturation des rivières et prévention des inondations présentent de nombreux avantages et reposent sur des aménagements variés : préservation des zones humides et des zones d'expansion des crues, recréation de la sinuosité du cours d'eau, suppression d'ouvrages hydrauliques, aménagement de berges végétalisées, recréation de prairies humides en bordure de cours d'eau... De plus en plus de projets de ce type sont mis en œuvre dans le bassin Seine-Normandie.

Le ralentissement des écoulements dans les bassins versants

Ces actions de prévention maintiennent ou restaurent des espaces pour un écoulement plus naturel des eaux : hydraulique douce, zones humides, limitation des ruissellements sur les versants agricoles en partenariat avec les agriculteurs. Dans certains cas, l'efficacité de ces zones peut être accentuée par un dispositif de sur-inondation. Ces solutions restent toutefois à développer.

DES MARGES DE PROGRESSION

Reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues

Certaines collectivités ont déjà engagé, en milieu rural et urbain, des actions de restauration de ces zones où l'eau peut déborder naturellement en cas de crue. Ces projets se font en concertation avec les habitants et agriculteurs concernés et permettent de limiter l'impact des inondations à l'aval dans une logique de solidarité territoriale. Ces projets améliorent également la biodiversité et le cadre de vie par la création d'espaces verts et de loisirs.

Promouvoir l'infiltration des eaux pluviales à la source

Infiltrer les eaux de pluie au plus près de là où elles tombent permet de réduire les pollutions en ralentissant les ruissellements et de limiter les risques d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement. Par ailleurs, aménager autrement en réduisant les surfaces imperméabilisées ou en désimperméabilisant en ville contribue aussi à limiter le risque d'inondation.

Ménager ou réaménager les territoires littoraux

Les effets pervers des aménagements de protection face à la mer peuvent accentuer l'érosion des côtes et procurer un sentiment factice de sécurité face au risque de submersion marine. Lorsque cela est pertinent, supprimer certaines digues permet de recréer des espaces tampons. La progression de la mer implique parfois le recul des activités humaines menacées et donc l'acceptation de ce changement par les populations qui doivent être accompagnées dans cette évolution.



ENJEU 3

Pour un territoire plus résilient : s'organiser pour anticiper et mieux rebondir

Les collectivités territoriales et l'État, à tous les échelons territoriaux, concourent à la gestion de crise sur le risque inondation. Se préparer à la crise, c'est avant tout permettre de sauver des vies et les biens. Cela permet également de s'interroger sur le fonctionnement du territoire et ses perturbations pendant et après l'inondation pour un retour à la normale facile et rapide : réoccupation des logements, poursuite des activités... Le Plan de gestion des risques d'inondation propose de renforcer la cohérence des dispositifs de préparation à la gestion de crise : processus d'organisation, des techniques et des moyens mis en œuvre pour se préparer à une crise, y faire face et en tirer le bilan.



VOTRE AVIS COMPTE

Êtes-vous d'accord avec le diagnostic qui suit ?

Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout Ne se prononce pas

Selon vous, quels sont les défis pour revenir à une situation normale le plus rapidement possible après une inondation ?

[Vous pouvez répondre en ligne en cliquant sur ce lien](#)

Le chiffre qui interpelle :

8 019

C'est le nombre de communes du bassin qui ont fait l'objet d'au moins un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée aux inondations depuis 1982.

LES OBJECTIFS DU PGRI 2016-2021 :

OBJECTIF 3 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

- 3.A- Se préparer à gérer les crises
- 3.B- Surveiller les dangers et alerter
- 3.C- Tirer profit de l'expérience

DES PROGRÈS ACCOMPLIS

De la surveillance à l'alerte

La prévision des crues des cours d'eau les plus importants est assurée par le réseau géré par l'Etat « Vigicrues ». Des bulletins d'alerte Vigicrues flash sont également mis en place pour les communes dont les cours d'eau n'appartiennent pas au réseau Vigicrues. Ils permettent de disposer d'alertes sur la base des précipitations constatées.

Un exercice de préparation à une crue majeure en Île-de-France

Tenu en mars 2016, un exercice de grande ampleur « EU-Sequana » est venu rappeler le rôle des acteurs du territoire : élus, associations, syndicats de bassin versant, établissements publics, socio-professionnels, aménageurs, assureurs et de l'Etat... Il a permis de mieux anticiper et coordonner la gestion de crise lors de la crue de mai-juin de la même année.

DES MARGES DE PROGRESSION

Renforcer la préparation à la crise

Les exercices de sécurité civile sont importants pour anticiper les impacts d'une inondation et la coordination des nombreux acteurs qui seront sollicités pour y faire face. Ces exercices, tout comme les retours d'expérience après une inondation, restent à développer avec les communes pour développer leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) et les documents d'information et de communication sur les risques majeurs (DICRIM) mais également avec les services publics et les entreprises pour leurs plans de continuité d'activité (PCA). Chacune des phases de la crise nécessite une attention particulière.

Améliorer la gestion de l'après crise

La capacité des territoires à prévoir et à anticiper facilite le retour à la normale des activités post inondation et la prévention des pollutions. Les crues de plaines qui sont lentes et longues nécessitent de s'organiser pour pouvoir tenir dans le temps et gérer l'après-crise, notamment dans la prise en charge des sinistrés et de leur accompagnement dans la durée. La gestion des déchets générés est également un axe de travail à améliorer.

ENJEU 4

Pour un territoire conscient : informer et sensibiliser pour mieux vivre avec les inondations

Les inondations étant un phénomène naturel, le risque zéro n'existe pas. Développer la conscience des risques d'inondation et entretenir la mémoire du risque sont des facteurs essentiels de prévention. La culture de la prévention : « prévenir plutôt que subir » est également une condition de réussite des actions de prévention. Cette culture du risque doit être maintenue et étendue. Le Plan de gestion des risques d'inondation encourage les actions de communication suscitant la conscience du risque d'inondation et encourage à savoir vivre avec ce risque.



VOTRE AVIS COMPTE

Êtes-vous d'accord avec le diagnostic qui suit ?

Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout Ne se prononce pas

Selon vous, comment mieux faire prendre en compte les inondations par tous les publics ?

[Vous pouvez répondre en ligne en cliquant sur ce lien](#)

Le chiffre qui interpelle :

47

C'est le nombre d'actions de culture du risque identifiées à l'occasion du Grand Prix culture du risque inondation du bassin en 2017 consultables [en ligne](#)

LES OBJECTIFS DU PGRI 2016-2021 :

OBJECTIF 4 - Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

- 4.D- Diffuser l'information disponible sur les inondations auprès des citoyens
- 4.E- Informer des effets des modifications de l'environnement sur le risque d'inondation
- 4.F- Impliquer les acteurs économiques dans la gestion du risque
- 4.G- Développer l'offre de formation sur le risque d'inondation
- 4.H- Faire du risque d'inondation une composante culturelle des territoires

DES PROGRÈS ACCOMPLIS

De nombreuses actions de sensibilisation réalisées

La conscience du risque et la culture de la prévention au sein de la population et des décideurs restent à développer. Différentes actions de sensibilisation ont été identifiées et, pour les plus innovantes récompensées, par le Grand Prix culture du risque inondation du bassin en 2017. Des actions peuvent s'appuyer sur les outils d'information préventive réglementaires (document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), information des acquéreurs et des locataires (IAL), pose de repères de crues...) mais aussi sur des formes plus originales impliquant directement les habitants à différentes échelles : balades urbaines, expositions, jeux de rôle, pièces de théâtre...

DES MARGES DE PROGRESSION

Poursuivre les actions de sensibilisation

Les maires diffusent des informations de type réglementaire sur les risques d'inondation, mais cela ne suffit pas pour toucher tous les publics et engager toutes les actions nécessaires. Un accompagnement pédagogique reste à développer en particulier en impliquant davantage le citoyen et les acteurs économiques.

Soutenir des programmes d'éducation à la citoyenneté dans le domaine de l'eau et des risques, intégrant les enjeux du changement climatique

La formation des scolaires sur ce thème existe mais n'est pas généralisée. Par ailleurs, des collectivités, des entreprises assurent une formation auprès de leurs agents sur le risque d'inondation. Ce type d'initiative reste à développer. Les programmes pédagogiques et les manifestations culturelles liées à l'eau peuvent aussi être des outils et des opportunités pour communiquer sur le risque d'inondation.

ENJEU 5

Pour un territoire solidaire : renforcer les solidarités et mobiliser les porteurs de projets

Mettre en place des actions de prévention requiert une bonne articulation entre les différentes politiques publiques et des coopérations entre acteurs dans une approche solidaire entre l'amont et l'aval, entre l'urbain et le rural. Le Plan de gestion des risques d'inondation invite à ce titre à une mobilisation croissante et cohérente de tous les acteurs.



VOTRE AVIS COMPTE

Êtes-vous d'accord avec le diagnostic qui suit ?

Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout Ne se prononce pas

Selon vous, comment renforcer les solidarités pour améliorer la gestion des risques d'inondation ?

[Vous pouvez répondre en ligne en cliquant sur ce lien](#)

Le chiffre qui interpelle :

2 844

C'est le nombre de communes du bassin couvertes par au moins une stratégie de gestion des risques inondation (source : stratégies locales de gestion des risques d'inondation et programmes d'action de prévention des inondations)

LES OBJECTIFS DU PGRI 2016-2021 :

OBJECTIF 4 - Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

- 4.A- Sensibiliser les maires en matière d'information sur le risque d'inondation
- 4.B- Consolider la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage
- 4.C- Intégrer la gestion des risques d'inondations dans les SAGE

DES PROGRÈS ACCOMPLIS

Des territoires couverts par des stratégies

Chaque territoire à risque important d'inondation (TRI) est couvert par une Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) approuvée ou en cours de finalisation, élaborée en concertation par tous les acteurs concernés sous l'impulsion d'une collectivité ou à défaut par l'État. Chaque stratégie présente les enjeux du territoire et fixe des objectifs partagés pour la gestion des risques d'inondation.

Certains territoires (en et hors TRI) sont couverts par un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) qui organise différentes actions opérationnelles. Ces démarches collectives engagées à l'échelle des bassins versants ou de bassins de risques offrent un espace de concertation et se développent. À ce stade les moyens financiers mobilisés restent cependant faibles au regard du coût des dommages et l'État appuie pour l'essentiel les opérations d'investissement.

Organisation des Compétences Locales de l'Eau

Depuis le 1^{er} janvier 2018, chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). La Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du bassin a été arrêtée en mars 2018. Elle pose les principes d'une organisation efficace en appui aux réflexions locales pour mieux intégrer la gestion de l'eau, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans l'organisation et les compétences des structures intercommunales.

DES MARGES DE PROGRESSION

Faire vivre les stratégies

Les démarches collectives initiées lors de l'élaboration des stratégies, notamment autour des TRI, doivent perdurer pour répondre efficacement aux enjeux identifiés. Les collectivités doivent continuer à se mobiliser pour s'approprier et mettre en œuvre les stratégies. Par ailleurs, leur transformation en actions concrètes sur le terrain nécessite des maîtrises d'ouvrage structurées et engagées, et des porteurs de projet avec des compétences techniques et financières adaptées.

Renforcer les synergies et les solidarités

Les solidarités entre territoires doivent se renforcer pour mieux orienter l'action à l'échelle des territoires et partager les expertises, les connaissances et les efforts. L'ensemble des leviers doit être mobilisé : stratégies territoriales, accord cadre, charte de partenariats...

La coopération des maîtrises d'ouvrages restent à développer dans un esprit de solidarité (urbain-rural et amont-aval) et de consolidation technique et financière, en priorité sur les territoires à risques importants d'inondation et ceux fortement impactés par les dernières inondations.

Afin de mieux vous connaître et de nous aider à analyser les réponses émises, merci de renseigner le bloc « identification » suivant (obligatoire et commun avec celui des questions importantes sur l'eau)

- Votre âge :
- Vous êtes : artisan commerçant chef d'entreprise de plus de 10 salariés
professionnel agricole cadre et profession intellectuelle supérieure
professions intermédiaires employés ouvrier retraités inactifs
lycéens/étudiants
- Vous répondez en tant que : particulier élu ou technicien d'une collectivité
administration association entreprise acteur économique
- Votre code postal :
- Vivez-vous en zone inondable ? Oui non ne sait pas
- Avez-vous déjà été impacté par une inondation, directement (inondé) ou indirectement (coupures d'eau, d'électricité, difficulté de déplacement) ? Oui non ne sait pas

ORGANISATION DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

QUI EST ASSOCIÉ ?

- le grand public ;
- les parties prenantes sont informées de cette consultation : des acteurs institutionnels, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, parties prenantes de la gestion des risques d'inondation sur le bassin : les conseils régionaux, les conseils départementaux, les chambres consulaires, commissions locales de l'eau, conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et lorsqu'ils existent, des organes de gestion des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux et du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

SUR QUOI ?

- La synthèse provisoire des questions importantes du bassin ;
- Le programme de travail et le calendrier de mise à jour, si nécessaire, du PGRI.
- L'évaluation préliminaire des risques d'inondation mise à jour en 2018, les territoires à risque important d'inondation

QUAND ?

- Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019.

NB : dans un souci de lisibilité et afin de souligner les enjeux communs liés aux politiques de l'eau et de gestion des risques d'inondation, la mise à disposition des documents relatifs à la directive inondation se fait de manière concomitante avec celle relative à la synthèse provisoire des questions importantes au niveau des bassins pour la gestion de l'eau, ainsi que du calendrier et du programme de travail correspondant.



COMMENT SE FAIT L'INFORMATION ?

Par différents moyens :

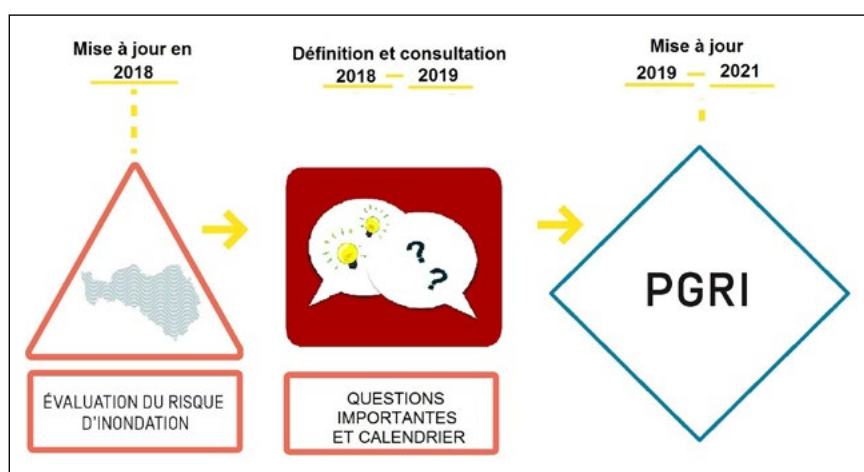
- une annonce légale dans au moins un quotidien 15 jours avant le début de la mise à disposition du public ;
- une information dématérialisée sur cette mise à disposition du public sur le site de la préfecture d'Île-de-France, de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, de l'Agence de l'eau Seine Normandie avec relais sur les sites des Directions régionales de l'aménagement et du logement du bassin ;
- une information sur les sites des agences de l'eau, de l'Agence française pour la biodiversité et du ministère de la transition écologique et solidaire ;
- un kit de communication mis à disposition pour animer des débats locaux par des structures volontaires.

COMMENT PARTICIPER ?

- en ligne sur la plate-forme Internet participative commune pour les mises à disposition sur la gestion des risques d'inondation et sur la gestion de l'eau sur le bassin.
- par mail pour ce qui concerne l'Évaluation préliminaire des risques d'inondation mise à jour en 2018, les territoires à risque important d'inondation.



CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) DU BASSIN



La révision du plan de gestion des risques d'inondation s'appuiera sur trois grandes étapes :

- en 2018 : mise à jour de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) sur le bassin. Le document est disponible sur le site internet de la DRIEE ;
- en 2018-2019 : identification de la synthèse provisoire des questions importantes auxquelles le PGRI devra répondre – présente mise à disposition du public ;
- de 2019 à 2021 : ré examen et mise à jour, si nécessaire, du projet de prochain PGRI en vue de son approbation en décembre 2021 pour la période 2022-2027.

Plusieurs formes de participation du public sont prévues par le préfet de bassin à différentes étapes :

